février 2019

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

Christophe NOËL
Délégué Syndical CFTC
Flash info n°5

L'année 2019 commence mal

NON à la Prime de NOËL !

Malgré nos demandes répétées, la direction refuse de verser la prime de Noel dite prime MACRON (qui est défiscalisée jusqu'à 1000€), aux salarié(e)s alors que nos concurrents SODEXO et COMPASS ont versé des primes pouvant aller jusqu'à 200€ pour leurs employé(e)s.

En contrepartie, les directions du groupe ELIOR (leader français) et d'ARPEGE, proposent « généreusement » d'avancer de 3 mois la date des NAO* pour « donner » du pouvoir d'achat et laissent supposer qu'elles seraient peut être plus enclin à verser une augmentation de salaire plus importante que l'année dernière (rappel :1,1% pour les employés et 0,8% pour les AM & cadres !!).

Notre direction se moquerait-elle ouvertement de ses salarié(e)s sans s'en cacher ?

**Négociation Annuelle Obligatoire*

Et 1 jour de congé supprimé !

La direction d'ARPEGE supprime 1 jour de congé (congés d'hiver, pour être précis) en 2019 et d'une façon très vicieuse !!

Sur la note des prises de congés payés 2019, envoyée sur l'ensemble des restaurants, il est stipulé que les salarié(e)s devront déposer 3 à 5 jours de CP entre le 1er juin et le 31 octobre 2019 (en plus des 15 CP de juillet /aout).**

Conséquence : au 31 octobre, les salarié(e)s auront moins de 10 CP sur leur compteur et perdront mécaniquement un jour de congé d'hiver.

Finalité : Cette méthode fourbe, et à peine assumée (malheureusement légale), a pour objectif d'économiser selon notre estimation, entre 260.000 € à 270.000 € sur le dos des salarié(e)s.

Où ira cet argent ?? Sûrement pas dans nos poches….

***Congé Payé*

Pas de prime de Noël, 1 jour de congé en moins

On dit merci qui ?

MERCI ELIOR ET ARPEGE

Pour tous les salarié(e)s qui veulent un complément d'informations, je vous invite à contacter un membre de la section CFTC ARPEGE. **Retrouvez toute notre actualité sur notre page facebook CFTC Arpège.**

Ne pas jeter sur la voie publique